

AFFAIRE N° 2023/310

**DELIBERATION  
TARIFS PUBLICITES PLANS 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION  
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt et deux, le 23 novembre 2023 à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation :	16 octobre 2023
Nombre de membres en exercice :	34
Nombre de membres présents :	20
Nombre de membres représentés :	23
Nombre de votants :	23

Publicités : Tarifs HT

		<b>Recto 1 emplacement</b>	<b>Verso 2 emplacements</b>
<b>Plan de destination</b>	Plan pour l'ensemble de la destination	1 500 €	500 €

		<b>Recto 4 emplacements</b>	<b>Verso 3 emplacements</b>
<b>Plan vélo</b>	Plan pour l'ensemble de la destination	500 €	500 €

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver la délibération « tarifs publicités plans 2024 » de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

**Délibération adoptée.**

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0



*Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.*

**Le Président Laurent PEYRONDET**

